



Collectivité
Territoriale
de **Guyane**



Société Publique Locale
pour l'Aménagement
Numérique de la Guyane

Programme de déploiement Très Haut Débit 2017-2021

Comité de Concertation France THD du 8 décembre 2016

- 
- 
- **Présentation du porteur du projet et contexte**
 - **Diagnostic**
 - **Description du projet câble**
 - **Description du projet terrestre**
 - **Gouvernance et montage des projets**
 - **Plans de financement des projets**
 - **Calendrier de mise en œuvre des projets**

Présentation du territoire et du porteur du projet (1/2)

- **La Guyane :**

- Superficie : 83 846 km²
- Population : 250 000 habitants (2015 - Insee)
- Densité : 3 habitants par km²
- 94% du territoire est couvert par la forêt amazonienne
- 1 seule route de communication littorale

- **Couverture actuelle du territoire est encore non satisfaisante malgré les réalisations de la Collectivité :**

- Importantes zones blanches (dont le long de la RN et à l'intérieur)
- Déséquilibre de couverture entre la zone littorale et les sites de l'intérieur

Territoire à couvrir
Echelle Guyane - métropole



Présentation du territoire et du porteur du projet (2/2)

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, la **Collectivité territoriale de Guyane (CTG)** a été créée par la fusion de l'ex-Région Guyane et l'ex-département de Guyane.
- La CTG est le porteur du projet présenté ci-après et dispose des compétences suivantes :
 - Responsable du développement économique du territoire,
 - Responsable de la compétitivité du territoire,
 - Responsable de la continuité territoriale avec la métropole,
 - Responsable de l'aménagement numérique au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.

Territoire de la Guyane



Diagnostic (1/4)

Etat des lieux du réseau téléphonique fixe d'Orange

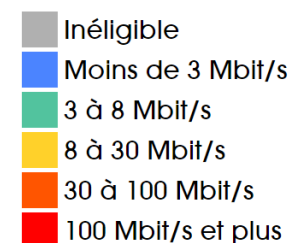
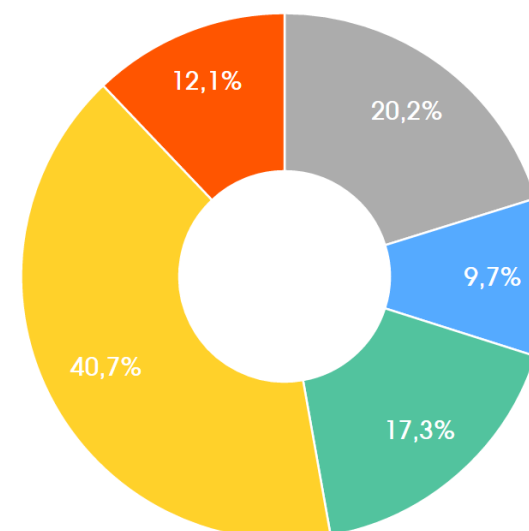
- **Le réseau téléphonique cuivre d'Orange présente les caractéristiques suivantes :**

- 35 NRA dont 23 opticalisés
- 129 zones de sous-répartitions
- 33 zones directes (les lignes téléphoniques desservent les abonnés directement depuis le NRA)
- De l'ordre de 55 000 lignes téléphoniques.

- **Opérateurs commercialisant des offres DSL :**

- Orange Caraïbes (Groupe Orange),
- SFR (ex Only d'Outremer Telecom, Groupe Altice)
- Mediaserv (Canal+ Overseas, Groupe Vivendi).

Niveau de services xDSL



- 





Diagnostic (3/4)

Etat des initiatives privées et articulation publique-privée



- **Zone d'initiative privée :**
 - Orange investit sur les communes de Cayenne (58 000 habitants) et Rémire-Montjoly (20 689 habitants)
 - CPSD signée sur Rémire-Montjoly et en cours de discussion sur Cayenne

- **Déploiement de fibre optique de collecte par l'opérateur Guyacom :**
 - Spany-Est : Cayenne-Saint-Georges-de-l'Oyapock (réalisé)
 - Spany-Ouest : Cayenne-Saint-Laurent-du-Maroni (projet).

- **Desserte satellitaire :**
 - L'opérateur Caribsat s'appuie sur le satellite Eutelsat 8WA pour proposer, depuis 2014, des offres de détails sur l'ensemble du territoire de la Guyane variant de 30 à 89 €.

- **Consultation ARCEP :**
 - La CT Guyane a publié une consultation publique ARCEP, ouverte du 9 novembre 2016 au 9 janvier 2017.

Diagnostic (4/4)

Présentation globale des actions publiques en cours

Projet (porteur)	Descriptif	Périmètre	Service	Echéance (Début et durée)	Montage
DSP (Ex-conseil Régional - CTG)	Aménagement numérique du littoral (collecte principalement).	Littoral (les centres-bourgs de l'intérieur sont repris par la SPLANG en 2014)	Fibre Noire Hébergement. Bande Passante /Accès IP Collecte Internationale / Transit IP	2007 20 ans	DSP concessive (résiliation partielle en 2013)
Continuité WiFi , stations mobiles Ku et services informatiques aux administrations déconcentrées (SPLANG)	Reprise du dispositif de transmission satellitaire et de diffusion du Wifi par la SPLANG.	Centres-bourgs de l'intérieur	WiFi + satellite	2014 24 mois	Marché de continuité (bons de commande) + Marché de fourniture de bande passante satellitaire avec la société Telespazio (terme : décembre 2019)
RING (ex-Conseil général - CTG)	Collecte hertzienne (FH)	Axe Oyapock	Capacités	2015 Fin 2016 (phase 1)	Phase 1 - Marché de travaux de conception-réalisation Phase 2 - Marché de continuité pour la finalisation des travaux + Réflexions en cours pour l'exploitation / maintenance
Subdélégations (SPLANG)	Téléphonie mobile dans les sites isolés avec les sociétés Orange / Digicel et la SPLANG	Centres-bourgs de l'intérieur	Mobile	2015 10 ans	Contrats de subdélégations de service public

Le projet de câble optique sous-marin (1/2)

● Constat :

- Un seul câble existant (Americas II) en Guyane d'où une absence de concurrence effective (régulation ex ante). Le faisceau de câbles le plus proche est à 270 km.

● Objectifs :

- faire **baiss**er les **coûts de communication** Guyane – métropole
- assurer la **suret**é avec un **2^{ème} parcours numérique** en cas de rupture du câble Americas II
- garantir une **réserve de bande passante** en prévision de l'augmentation de la demande territoriale
- assurer la **sécurité des transmissions des données** (éviter le transit par le territoire de tout Etat tiers à l'Union Européenne) – impératif de souveraineté nationale

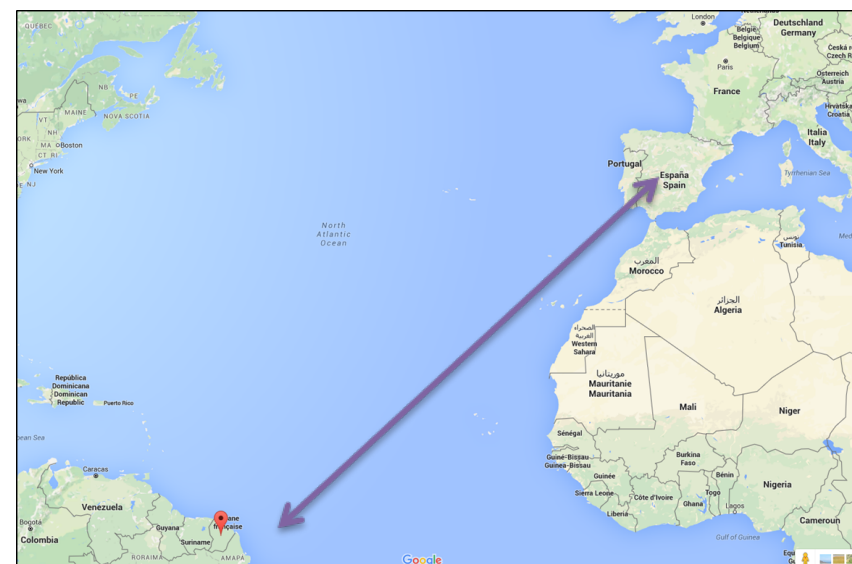
● Partenaire :

- Depuis juillet 2015, la CT Guyane est en partenariat avec le CNES dans le cadre de la mise en place de ce projet. Il s'agit donc d'un projet de souveraineté nationale et de sécurité nationale

Le projet de câble optique sous-marin (2/2)

- Déploiement d'un **câble sous-marin international entre l'Europe continentale et la Guyane** :
 - Investissement : 50 M€ (dont 10 M€ en IRU)
 - Période : 2017 – 2021
 - Scénario de raccordement non défini à ce stade
 - Procédure de DSP en cours d'attribution
- Mise en œuvre d'un **câble sous-marin entre Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni** :
 - Investissement : 8 M€
- **La demande de subvention afférente au projet de déploiement de ces câbles sous-marins s'élève à 22,6 M€.**
- Ce projet est mis en œuvre dans le respect du droit de la concurrence, suite à la réalisation d'un AMI (2015)

Synoptique du segment de câble sous-marin envisagé par la Collectivité



Description du projet terrestre (1/5)

Collecte fibre optique des NRA

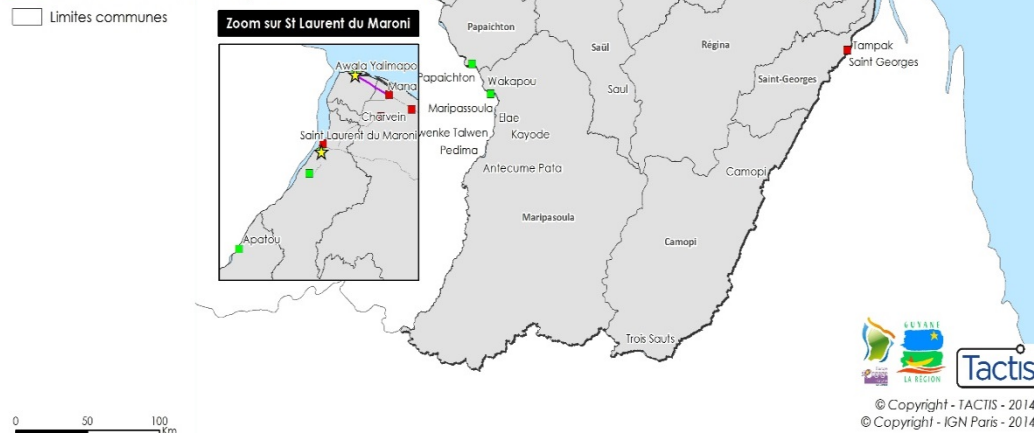
- Le projet vise la collecte fibre optique de 7 NRA non opticalisés, représentant un linéaire optique de 157 km, pour 1210 lignes téléphoniques.
- Hypothèses :
 - En l'absence des plans itinéraires des réseaux d'Orange, sont déployés en créant du génie civil pour un coût par mètre linéaire de 55 €.
 - Des études de conception à hauteur de 0,6 M€.
 - Dimensionnement : minimum 12 FO.
- La mise en œuvre effective de cette composante tiendra compte des résultats de la consultation formelle et des actualisations potentiellement survenues.
- Investissement : 9,3 M€

NRA à opticaliser au titre de la composante collecte fibre optique

Région Guyane

Sources : Région Guyane, IGN, Opérateurs télécom, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

- ★ NRA à opticaliser au titre de la composante collecte fibre optique (7)
- NRA opticalisé
- NRA non opticalisé
- Raccordement des NRA non opticalisés
- Limites communes



Description du projet terrestre (2/5)

Collecte transitoire fibre optique – FttN

- La desserte FttN vise **12 sous-répartiteurs de plus de 100 lignes** éligibles à l'offre PRM d'Orange desservant de l'ordre de **5 000 lignes téléphoniques, pour un linéaire de 45 km de fibre optique.**
- Ce réseau de desserte FttN s'inscrira dans le déploiement du futur réseau FttH.
- Dimensionnement minimum : 36 FO
- Ce périmètre sera définitivement validé à l'issue de la consultation PRM.**
- Investissement : 3,5 M€**

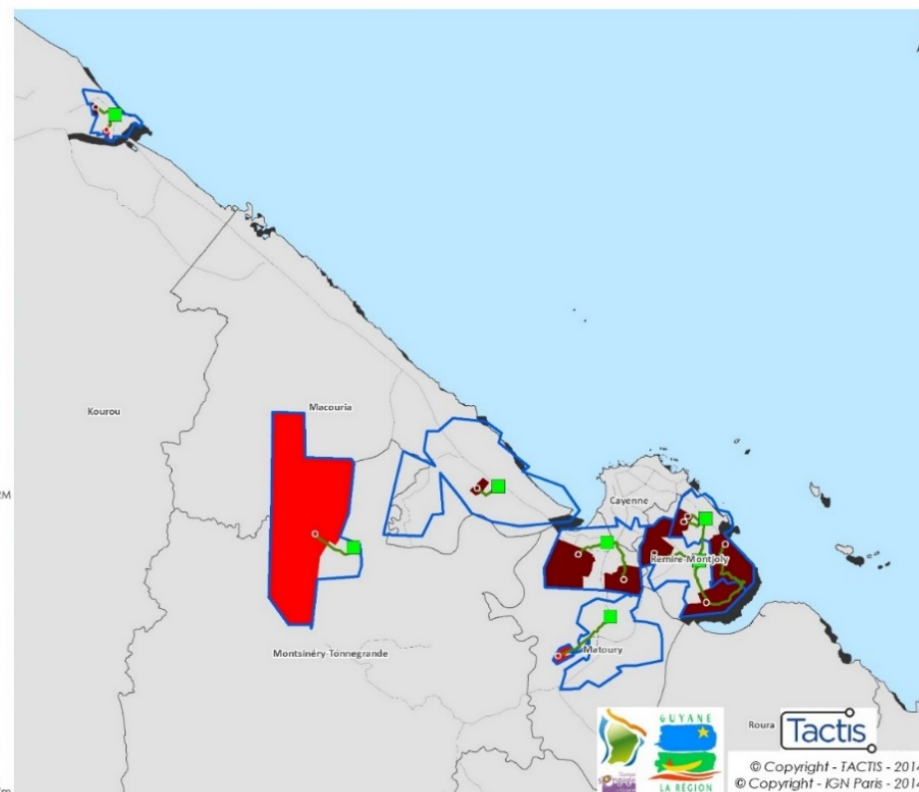
Eligibilité à l'offre PRM*

Région Guyane

Sources : Région Guyane, IGN, Opérateurs télécom, Tactis
Réalisation cartographique Tactis



* hors Zone Conventiennée



Impact sur les zones PRM	>30 Mbit/s	10 à 30 Mbit/s	3 à 10 Mbit/s	Moins de 3 Mbit/s	Inéligibles
Avant	0%	0,4%	25,2%	68,5%	5,9%
Après	15,4%	53,4%	17,9%	12,5%	0,8%



Description du projet terrestre (3/5)

Boucle locale optique mutualisée – BLOM (desserte FttH)



- La CT Guyane souhaite déployer à **horizon 2022** un réseau de desserte FttH sur le périmètre de la CCOG et en particulier sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni :
 - Population : De l'ordre de 40 600 habitants (forte augmentation démographique),
 - Superficie : 4 830 km²,
 - Densité : 8,4 hab./km², soit près de trois fois plus que la Guyane.
- **A horizon 10 ans, sur les 14 162 lignes raccordables, 9 315 prises seront raccordées en FttH, représentant ainsi un taux de pénétration de 70%.**
- **L'investissement afférent est de 26,9 M€ :**
 - Investissement de desserte : 23,1 M€ (dont 3,7 M€ d'équipements actifs)
 - Investissement raccordements terminaux : 3,8 M€ (période : 2019-2024).

Description du projet terrestre (4/5)

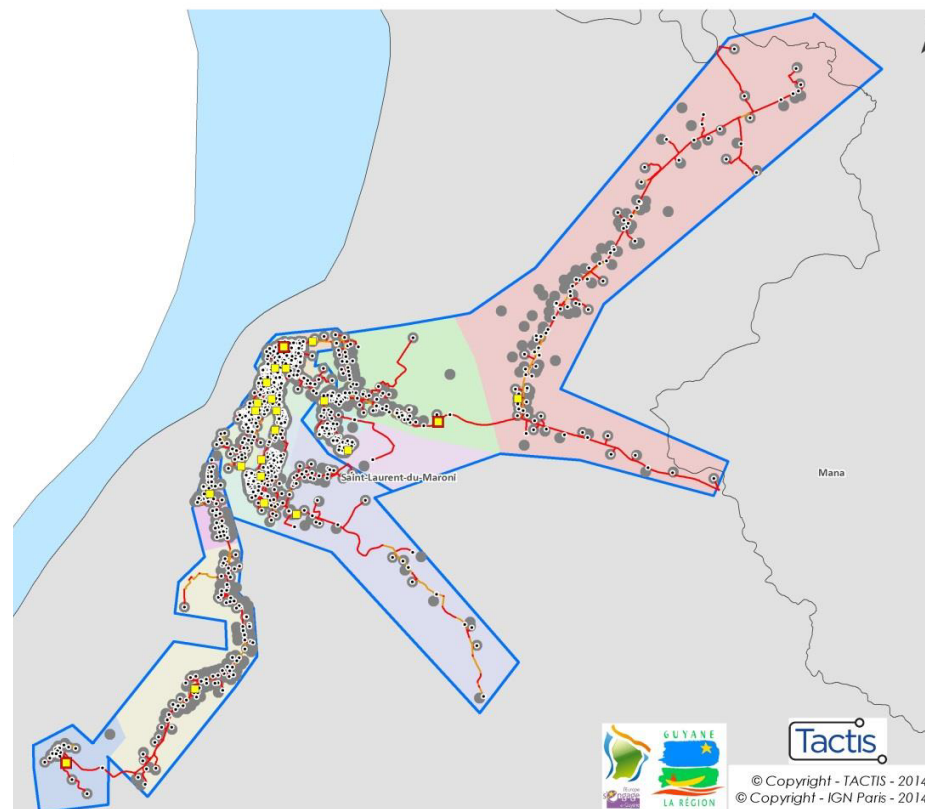
Déploiement d'un réseau FttH sur la commune de Saint-Laurent du Maroni à horizon 2022

A horizon 2022, le réseau FttH déployé sur la commune de Saint Laurent du Maroni présentera les caractéristiques suivantes :

- 14 162 locaux desservis
- 3 zones NRO et 22 zones SRO,
- Liens de transport (NRO-SRO) : Linéaire de 51 km de génie civil
- Liens de distribution (SRO-PBO) : Linéaire de 268 km en empruntant les domanialités suivantes :
 - 25% en réseau électrique aérien (hypothèse de coût : 15€/ml),
 - 75% en voirie existante (hypothèse de coût : 55€/ml).

La desserte FttH a été modélisée dans le respect des principes de l'ARCEP et de la Mission THD.

Réseau de desserte FttH



■ PM	■ Infrastructures d'accueil
■ NRO	— Aérien ERDF
· PBO	— Génie civil
● Prises FttH	□ Zone NRO
	□ Zones PM
	□ Limites commune:

Description du projet terrestre (5/5)

Dispositif d'inclusion numérique

- **La CTG prévoit de proposer à court terme une aide à destination des foyers ne disposant d'aucune perspective de connectivité internet filaire à court terme et ceux mal desservis par les réseaux haut débit filaires :**
 - Subventionnement de **kits satellite** avec l'appui de l'Etat au titre de l'enveloppe inclusion numérique du FSN.
 - La Guyane n'exclut pas le recours à d'autres technologie hertzienne.
 - Le périmètre d'éligibilité est de 17 300 foyers à 2019 :
 - De l'ordre de 16 000 locaux ne sont pas équipés d'un réseau téléphonique cuivre,
 - Par ailleurs, le nombre de locaux ne disposant pas d'un débit minimum de 3 Mbit/s à 2019 est estimé à 1 300 foyers.
- **Sur les 17 300 foyers du périmètre d'éligibilité, l'équipement de l'ordre de 8 300 foyers sera subventionné en fonction des taux de pénétration suivants à horizon 2019 :**
 - 50% pour les 16 000 foyers sans connectivité filaire, soit 8 000 foyers
 - 20 % pour ~1 300 foyers disposant d'un accès filaire < 3 Mbit/s, soit 300 foyers.
- **L'investissement afférent à l'exécution du dispositif s'élève à 4,15 M€, soit un coût unitaire de 500 € par kit satellite.**



Bilan des actions d'aménagement numérique à venir

En plus des initiatives publiques déjà engagées par la CTG sur les centre-bourgs de l'intérieur et le littoral :

- **Zone d'initiative publique :**

- Collecte NRA : 1 210 lignes téléphoniques sur un total de l'ordre de 55 000 lignes
- Collecte FttN : 5 000 lignes téléphoniques
- BLOM sur Saint-Laurent-du-Maroni : 14 162 lignes FttH pour 40 597 habitants
- Inclusion numérique : 8 300 foyers

- **Zone d'initiative privée :**

- De l'ordre de 78 689 habitants concernés par les déploiements FttH d'Orange en zone d'initiative privée (commune de Cayenne et de Rémire).



Gouvernance et montage des projets (1/2)

La SPLANG, outil dédié de la CTG et des intercommunalités



- **La Société Publique Locale pour l'Aménagement Numérique de la Guyane (SPLANG) a pour objectif de gérer et exploiter les infrastructures de communications électroniques déployées par ses membres (la CTG et la CACL).**
- **L'actionnariat de la SPLANG est en évolution** : la CCOG (dont la Commune de St-Laurent-du-Maroni) a pour projet d'adhérer à la SPLANG notamment quant au déploiement de son réseau FttH
- **Cette société publique constitue un outil de gestion au service des collectivités dont les actions ont permis :**
 - D'organiser un service WIFI satellitaire sur le territoire des communes isolées de la Guyane,
 - De gérer les infrastructures de la CTG pour permettre le déploiement d'un service de téléphonie mobile sur ces mêmes communes isolées,
 - De participer à la stratégie d'aménagement numérique de la CTG,
 - D'assister la CTG dans la procédure de passation du 2^{ème} câble sous-marin

Gouvernance et montage des projets (2/2)

● **Projet de câble sous-marin :**

- Maîtrise d'ouvrage publique : la CTG
- Contrat de concession de service public (travaux + exploitation / maintenance)
- SIEG au sens droit européen (hors droit des aides d'Etat)
- Procédure ouverte = remise des candidatures et des offres en même temps
- Durée du contrat : 15 ou 25 ans (à définir lors de la négociation)
- Passation de la procédure confiée à la SPLANG

● **Projet terrestre :**

- Maîtrise d'ouvrage publique : la CTG avec délégation à la SPLANG
- Non encore défini (passation de marchés publics ou de DSP voire conclusions de conventions de subventionnement d'initiatives privées) pour la réalisation de travaux puis l'exploitation / maintenance des réseaux.
- Réalisation d'études juridiques, financières et techniques de définition des projets prévus en 2017

Plan de financement des projets (1/2)

Sur la Phase 1 (y compris les raccordements à 10 ans)

Composante	Prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	12,75 M€	5,64 M€	-	2018
FtH*	14 162	23,1 M€	7,6 M€	1 700 €	2018-2022
FtH raccordements	9 315	3,8 M€	0,8 M€	410 €	2017-2026
FtH bâtiments prioritaires	-	-	-	-	-
FtE	-	-	-	-	-
Inclusion numérique	8 300	4,15 M€	1,24 M€	500 €	2017-2021
Câbles sous-marins	-	58 M€	22,5 M€**	-	2017-2019
Coût total*** : 102,9 M€ (dont 38,1 M€ FSN)					

*Hors raccordements, bâtiments prioritaires, ZATHD

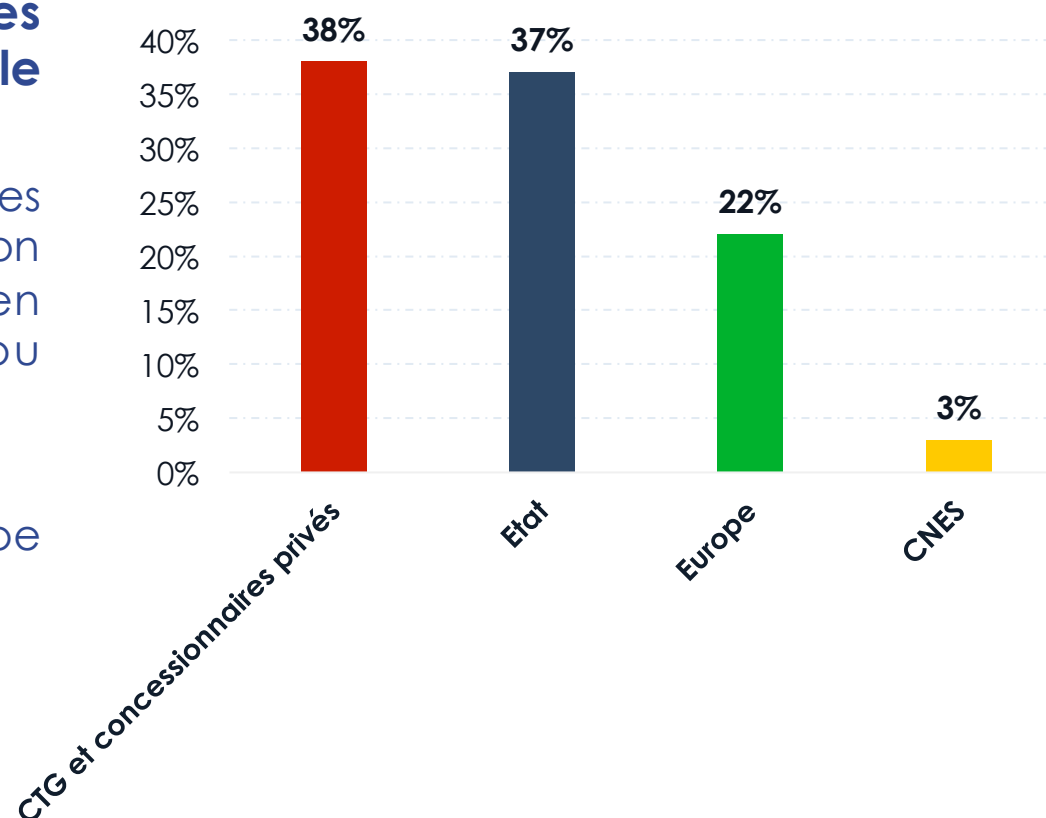
**Dont 15 M€ de part Etat contractualisés au titre du CPER

***Montants comprenant le coût des études.

Plan de financement des projets (2/2)

Le plan d'investissement des projets terrestre et câble est le suivant :

- 38,9 M€ portés par la CTG et les concessionnaires privés (selon les résultats de la mise en concurrence en cours ou lancés ultérieurement)
- 38,1 M€ par l'Etat (dont FSN)
- 22,9 M€ portés par l'Europe (dont FEDER),
- 3 M€ par le CNES



Calendrier de mise en œuvre des projets

	Date	Evènement/Action
Projet câble sous-marin	29 juin 2016	Délibération de l'AP autorisant le lancement de la procédure de DSP
	28 juillet 2016	Publication des avis de publicité
	30 novembre 2016	Date limite de remise des candidatures et des offres
	Début décembre 2016	Sélection des candidatures
	Mi-décembre 2016 – février 2017	Phase de négociation
	Janvier 2017	Résultats de la consultation ARCEP
	Printemps 2017	Délibération choisissant le concessionnaire
Projet terrestre	Janvier 2017	Résultats de la consultation ARCEP
	Courant 2017	Réalisation d'études juridiques, financières et techniques de définition des projets



4179 Route de Montabo
Cayenne
Guyane Française

+594 594 30 06 00

<https://www.ctguyane.fr/>



Société Publique Locale
pour l'Aménagement
Numérique de la Guyane